



Direction Médicale / Suivi administratif  
Tél : 01.44.31.76.32  
Mail : mpisciotta@fff.fr

Paris, le 13 janvier 2021

Cher Confrère,

En matière de suivi médical des arbitres, la réglementation de la Fédération Française de Football impose plusieurs examens dont la réalisation d'un examen biologique à faire à jeun et dont vous trouverez le détail ci-dessous.

Cet examen ne relevant pas d'une prise en charge par la Sécurité Sociale, vos honoraires sont à régler par le patient.

Merci de remettre les résultats de l'examen demandé à l'arbitre à l'issue de votre analyse.

Nous vous prions d'agréer, Cher Confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Dr Emmanuel Orhant  
Directeur Médical

---

## EXAMEN BIOLOGIQUE

**SAISON : 2021-2022**

✓	NFS
✓	Ferritinémie
✓	Réticulocytes
✓	Cholestérol total
✓	Cholestérol LDL / HDL
✓	Triglycérides
✓	Glycémie à jeun
✓	Créatininémie